

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS**
- **Code du produit:** 0296+Q0
- **UFI:** YCYM-T23H-E00C-VKYG
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
BIOCIDE
TP1: produits biocides utilisés pour l'hygiène humaine
Gel hydro-alcoolique pour l'antisepsie des mains
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
ETS LAGUERRE
ZI IMPASSE DU QUESNET
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
- **Service chargé des renseignements:**
M Christophe LAGUERRE Tel 02 35 72 50 03, contact@laguerre.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** N° appel d'urgence INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 Flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le mélange est un produit à usage biocide (voir rubrique 15)
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020



Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

- (suite de la page 1)
- P210+P270 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin au 01 45 42 59 59 (si possible, lui montrer l'étiquette)
- P411 Stocker dans son emballage d'origine, à température ambiante (entre 15°C et 25°C), jusqu'à la date de péremption indiquée sur l'emballage.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Ne pas jeter le produit dans les égouts et les cours d'eau.
L'emballage vide doit être éliminé en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation locale.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Composants Dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000 Reg.nr.: 01-2119457610-43	ETHANOL	 Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319	50-75%
---	---------	--	--------

· **SVHC** Le mélange ne contient pas de substance incluse dans la liste SVHC.

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Après inhalation:

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin (de préférence Ophtalmologiste).

· Après ingestion:

Rincer la bouche

Consulter un médecin si une indisposition se développe.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020

Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas respirer les vapeurs et brouillards
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020

Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 ETHANOL

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

CAS: 56-81-5 glycerine

VME	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
-----	---

· DNEL

CAS: 64-17-5 ETHANOL

Dermique	DNEL/travailleurs/effets systémiques/chronique	343 mg/kg bw/jour (humain)
Inhalatoire	DNEL/TRAVAILLEUR/effets systémiques à long terme	500 ppm (humain)
	DNEL/TRAVAILLEUR/aigüe/effets locaux	1.000 ppm (humain)

· PNEC

CAS: 64-17-5 ETHANOL

PNEC/EAU DOUCE	0,96 mg/l (0)
PNEC/SEDIMENT MARIN	2,9 mg/kg (0)
PNEC/SEDIMENT D'EAU DOUCE	3,6 mg/kg (0)
PNEC/EAU DE MER	0,79 mg/l (0)
PNEC/SOL	0,63 mg/kg (0)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:

Pas nécessaire.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection (manches longues et pantalon long)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide visqueux

Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020

Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

(suite de la page 4)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
· Point d'éclair :	41 °C (ASTM D93)
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	3,5 Vol %
Supérieure:	15 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa Non déterminé.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	58,5 %
Eau:	38,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020

Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
CAS: 64-17-5 ETHANOL

Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique:
CAS: 64-17-5 ETHANOL

EC50/72 h	275 mg/l (algae)
CL50-96h	13.000 mg/l (poisson)
log Pow	≤0,35 (0)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT:
CAS: 64-17-5 ETHANOL

Oral	vPvB	(0)
	PBT	(0)

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020



Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | UN1170 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA | 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)
ETHANOL |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | 3 (F1) Liquides inflammables.
3 |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label | 3 Liquides inflammables.
3 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | III |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category | Attention: Liquides inflammables.
33
F-E,S-D
A |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: | |
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) | 5L |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020

Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

(suite de la page 7)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210+P270 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin au 01 45 42 59 59 (si possible, lui montrer l'étiquette)
P411 Stocker dans son emballage d'origine, à température ambiante (entre 15°C et 25°C), jusqu'à la date de péremption indiquée sur l'emballage.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Ne pas jeter le produit dans les égouts et les cours d'eau.
L'emballage vide doit être éliminé en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation locale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.10.2020

Version 3

Révision: 31.07.2020

Nom du produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

(suite de la page 8)

- **Règlementation relatif aux produits biocides 528/2012:**
Utilisation: Produit biocide destiné à l'hygiène humaine (TP01)
Substance active:
Ethanol, CAS N°64-17-5: 58.5% m/m
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce mélange ne contient aucune substances extrêmement préoccupantes (SVCH)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR